

# Le comité de la pêche maritime de loisir s'adresse aux politiques

Lundi soir, Jean Lepigouchet, président du Comité 50 de la pêche maritime de loisir, a rassemblé les adhérents pour une réunion du conseil d'administration autour d'un ordre du jour très chargé.



Le comité 50 regroupe 21 associations et totalise 2700 adhérents.

Plusieurs points ont été abordés pendant la soirée avec en point d'orgue la non-communication des gestionnaires de port. « On en a marre que les gestionnaires de port ne respectent pas la loi à l'exemple de Barneville-Carteret, qui ne communique pas la liste d'attribution. Vous avez le droit d'accéder à la liste des places disponibles en cours et aux listes d'attente », annonce le président. Des actions pourraient être portées contre ceux qui ne respectent pas cet engagement de transparence. Autre sujet : les publications. « Nous avons édité l'an dernier un livre Mémento bateau sorti à 10 000 exemplaires pour un coût de 700 € et le guide pratique qui concerne toutes les pêches de loisir. Que fait-on cette année ? Est-ce que nous renouvelons ces éditions ? » A l'unanimité, les pêcheurs ont répondu « oui ». « Le Mémento bateau a toute son utilité. Pour le guide pratique en revanche, il serait bien de l'éditer à condition

que nous ayons assez de sponsors. » Le comité reproche également à Natura 2000 de trop entrer dans l'intimité des pêcheurs en leur demandant par exemple d'indiquer leur lieu de pêche. Rappelons que le Comité 50 compte 21 associations pour 2 700 adhérents, de Carentan à Granville.

## ■ Les candidats questionnés

Le comité, qui fait partie de la fédération française des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, soutient l'envoi de courriers aux candidats à l'élection présidentielle. « Nous avons de notre côté envoyé un courrier aux élus locaux, mais sans réponse », regrette le président. Quatre questions essentielles sont soumises aux candidats de chaque parti : « Êtes-vous favorable à la mise en place d'un véritable ministère de la mer de façon durable ? » La seconde question porte sur la non-représentation de la pêche de loisir dans les divers organismes nationaux : « Êtes-vous prêts à proposer

des solutions pour remédier à ces dysfonctionnements qui nuisent gravement à l'établissement fructueux entre les usagers et les responsables des structures concernées ? Pouvez-vous vous engager sur une meilleure prise en compte de notre représentativité dans les structures institutionnelles existantes ? »

La troisième proposition concerne la mise en place d'un label spécifique pour quelques poissons comme le bar ou la daurade royale, « visant ainsi à les réserver prioritairement aux pêches non-intensives amateurs et professionnelles, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays anglo-saxons. Soutenez-vous cette suggestion ? » Enfin, le comité souhaite savoir si les candidats ont inscrit dans leur programme d'autres propositions concernant le développement de la plaisance et de la pêche récréative, « activités si importantes pour l'économie du littoral ».

C.T.



Jean Lepigouchet (au centre) et le bureau du comité 50 de la pêche maritime de loisir ont convoqué lundi soir les adhérents pour un conseil d'administration extrêmement chargé.

## Des gilets de sauvetage pour Madagascar

Jean Lepigouchet et Jean-Claude Mignot, secrétaire du Comité 50, participent activement au projet de récupération de gilets de sauvetage « qui ne sont plus aux normes en France mais peuvent encore être utiles et sauver des vies ailleurs ».

Cette opération émane du Club 41 français de Rennes. Les gilets récoltés seront adressés à la Croix-Rouge de Tamatave à Madagascar. « Un de nos membres chargé de l'international pour une remise de charte d'un nouveau club à Madagascar a découvert que dans ce pays très pauvre, l'artisanat local amène les fruits de son travail par la mer sur des pirogues lourdement chargées. »

Beaucoup d'accidents se produisent et entraînent des noyades en quantité. Il n'y a pas de SNSM dans ce pays ! D'où l'idée de faire venir des brassières qui seraient distribuées bénévolement par les membres du Club 41 malgache. »

A souligner la large adhésion de la plupart des associations normandes et bretonnes qui se sont mobilisées instantanément.

**Pratique :** Renseignements ou dons, contacter Jean Lepigouchet : tél. 06 19 64 62 09.